

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 6 février 2024 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Jonathan Bolduc-Dufour, Michel Bonneville et Francis Lamarre ainsi que mesdames Lyne Morin, Emmanuelle Prud'homme et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2024**

**4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**

**4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- a) Demande d'autorisation pour l'inscription au congrès de l'ADMQ 12, 13 et 14 juin 2024  
– 1397,00 \$ + taxes
- b) Demande d'autorisation pour la réservation des chambres d'hôtel pour le congrès
- c) Dépôt de la liste des contrats de plus de 2000\$ conclus avec un même fournisseur lorsque la somme de ces contrats est supérieure à 25 000\$ pour l'année 2023

**6. LOISIRS ET CULTURE**

- a) Demande de budget de 250,00 \$ pour l'activité de patins à roulettes – Jeudi 7 mars 2024
- b) Demande de budget de 700,00 \$ pour l'activité de chasse aux œufs de Pâques – Vendredi 29 mars 2024
- c) Demande de participation de la Municipalité par l'OPP pour la Color Run du 11 mai 2024 :
  - Demande de commandite de 500,00 \$;
  - Demande de gratuité du Centre communautaire;
  - Demande d'accommodation avant, pendant et après l'évènement.

**7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

Aucun point à l'ordre du jour

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- a) Adoption du Plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme

**8. ENVIRONNEMENT**

Aucun point à l'ordre du jour

**9. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

- a) Demande d'installation d'une lumière au-dessus de la porte d'homme à la caserne de pompier – 280,00\$ + taxes
- b) Demande d'achat d'un boyau d'arrosage 1 ¼ po x 200 pi 150 PSI – 2069,49 \$ + taxes
- c) Demande de nettoyage des conduits de ventilation – 1500,00 \$ + taxes
- d) Demande d'achat de sel pour le déglacage – 1254,96 + taxes

e) Demande de remplacement du cylindre de la porte du Centre Communautaire ainsi que de trois coupe-froid – 644,00 \$ + taxes

## 10. VARIA

- a) MRC – Retour du maire sur les points concernant Saint-Sébastien
- b) Travaux de maintenance prévus par Hydro-Québec – Du 29 janvier au 29 février et du 25 juin au 18 juillet 2024
- c) Rappel : Souper des bénévoles – 22 février 18h30
- d) Camp de jour 2024 – Estacade et Camp Youhou Bedford

## 11. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

## 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : \_\_ H \_\_

### 1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2024-02-012** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h03. **ADOPTÉ**

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2024-02-013** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Edith Lamoureux, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. **ADOPTÉ**

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2024

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2024-02-014** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024. **ADOPTÉ**

### 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

**2024-02-015** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 41 037.44 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. **ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE**

CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L	HONOR. PROF DÉCEMBRE 2023	227,56 \$
F.Q.M.	RENOUV. ADHÉSION 2024	1 619,01 \$
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPÔT	16,32 \$
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DÉPLACEMENT DÉPÔTS	16,32 \$
L'HOMME ET FILS INC.	5 ROULEAUX TIMBRES	528,89 \$
OUELLETTE SUZANE F.Q.M.	HOMOR.PROF JANVIER 2024	658,00 \$
D.I.H.R.	LOGICIEL CIM	7 364,15 \$
F.Q.M.	SERVICES INFORMATIQUES	25,87 \$
MEDIAL CONSEIL	SERVICE CONSULTANT OCTOBRE	467,19 \$
LE CODE DUCHARME INC.	FORFAIT SEMESTRIEL JAN 2024	229,68 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC.	ACCES ANNUEL - SERV. NUMÉRIQUE	50,59 \$
GROUPE CCL	LOCATION PHOTOCOPIEUR	510,40 \$
PAPETERIE COWANSVILLE IN	COMPTE DE TAXE LASER	287,90 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	MATÉRIEL BUREAU	93,11 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	CAFÉ BUREAU	73,98 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CAFÉ BUREAU	15,98 \$
L'HOMME ET FILS INC.	REMBOURSEMENT DÉPÔT BTL	(24,00)\$
L'HOMME ET FILS INC.	REMBOURSEMENT DÉPÔT BTL	(24,00)\$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUTEILLE EAU	7,25 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUTEILLE EAU	11,71 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CREMETTE	5,25 \$

**SÉCURITÉ PUBLIQUE****HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE**

CHAUFFAGE P. GOSSELIN	HUILE CHAUFFAGE CASERNE	1 175,54 \$
CHARPENTIER RENÉ	ENTRETIEN GÉNÉRATRICE	852,87 \$
KRANS CHARLES	HONOR. PROF AIDE VOIRIE	79,59 \$
DULUDE RENÉ	REMB IMMATRICULATION TRACTEUR	69,57 \$
B. FRÉGEAU & FILS INC.	DÉNEIG. 2023-2024 VERS 2/3	20 687,83 \$
GARAGE LÉO LORD	TEMPS RÉPARATION	163,85 \$
9429-9005 QUÉBEC INC.	MATÉRIEL ENTRETIEN 50 HEURES	268,07 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 73.52L	108,01 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 45.61L	67,00 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 40.85L	60,00 \$
L'HOMME ET FILS INC.	VIS ET ÉCROU	8,72 \$
9429-9005 QUÉBEC INC.	PAIEMENT 1 TRACTEUR	700,80 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU JANVIER 2024	213,85 \$
EMCO CORPORATION	MATÉRIEL AQUEDUC	57,42 \$

**LOISIRS ET CULTURE**

BENJAMIN CARTIER CONSTRU	CHANGEMENT PORTE LOISIRS	2 293,75 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MATÉRIEL PATINOIRE	20,07 \$
L'HOMME ET FILS INC.	MATÉRIEL PATINOIRE	41,17 \$
L'HOMME ET FILS INC.	AMPOULE PARC	22,97 \$
L'HOMME ET FILS INC.	RETOUR AMPOULE	(13,80)\$
LONGPRÉ, JESSICA	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	219,60 \$
LAMARRE FRANCIS	SUBVENTION ACTIVITÉ SPORTIVE	48,30 \$
SHOP DE FOU	COURS DU 08/01 - 25/03 VERS 1	910,00 \$
CADIEUX, SOPHIE	YOGA 17/01 AU 27/03 VERS 1/2	821,10 \$

**41 037,44 \$**

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

##### COMPTES MENSUELS

RÈGLEMENT 413		
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ - PM1	695,34 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR FÉVRIER 2024	7 643,51 \$
GESTIM INC.	SERV. INSPECTION JANVIER 2024	1 038,57 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE A.	QP EAU POTABLE VERS 1/3	18 728,00 \$
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR- HYDRO-QUÉBEC	QP - TRANSPORT ADAPTÉ 2024	22 842,00 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	739,09 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	739,09 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	1 357,44 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PAVILLON DES LOISIRS	970,40 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISES JANVIER 2024	2 529,52 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISES JANVIER 2024	905,93 \$
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE FÉVRIER 2024	795,86 \$
UNIFOR	REMISES JANVIER 2024	102,52 \$
TD WATERHOUSE CANADA INC	31Y8X05 - REMISE JANVIER 2024	58,37 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	1816707265 REMISE JANVIER 2024	82,78 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU	201932-01-REMISE JANVIER 2024	59,50 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAUT-RICHELIEU	204932-01 REMISE 2023	852,10 \$
SALAIRE DES ÉLUS	JANVIER	3 875,20 \$
SALAIRES DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC 2024	6 499,17 \$
		60 140,02 \$

#### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ 12, 13  
ET 14 JUIN 2024 – 1397,00 \$ + TAXES

**CONSIDÉRANT** que le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra les 12, 13 et 14 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs formations se tiendront à cet évènement;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-02-016** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le Conseil municipal autorise l'inscription de la directrice générale et greffière-trésorière ainsi qu'à l'adjointe administrative au congrès de l'ADMQ qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2024 au Palais des Congrès de Québec;

**QUE** les frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront remboursés sur présentation de pièces justificatives. **ADOPTÉ**

**B) DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA RÉSERVATION DES CHAMBRES D'HÔTEL POUR LE CONGRÈS**

**CONSIDÉRANT** que le congrès annuel de l'ADMQ se tiendra les 12, 13 et 14 juin 2024;

**CONSIDÉRANT** qu'une chambre d'hôtel doit être réservée pour chacun des membres qui assisteront à l'évènement;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-02-017** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité autorise de faire la réservation de deux chambres d'hôtel.

**C) DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME FOURNISSEUR LORSQUE LA SOMME DE CES CONTRATS EST SUPÉRIEURE À 25 000 \$ POUR L'ANNÉE 2023**

**CONSIDÉRANT** que stipulé à l'article 961,4 (2°) du code municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$ pour un même fournisseur doit être déposée au conseil ; La directrice générale, Madame Laurie Verreault, dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même fournisseur, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (2023), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000\$. Le conseil prend acte du dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense totalisant plus de 25 000 \$ déposée par la directrice générale greffière-trésorière et déclare en avoir reçu copie. Cette liste est publiée sur le site internet de la Municipalité.

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**A) DEMANDE DE BUDGET DE 250,00 \$ POUR L'ACTIVITÉ DE PATINS À ROULETTES – JEUDI 7 MARS 2024**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de budget de 250,00 \$ a été demandée pour l'activité de patins à roulettes qui se tiendra le jeudi 7 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-02-018** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité autorise un budget de 250,00 \$ pour l'activité de patins à roulettes du 7 mars 2024. **ADOPTÉ.**

**B) DEMANDE DE BUDGET DE 700,00 \$ POUR L'ACTIVITÉ DE CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES – VENDREDI 29 MARS 2024**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de budget de 700,00 \$ a été demandée pour l'activité de chasse aux œufs de Pâques qui se tiendra le vendredi 29 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-02-019** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité autorise un budget de 700,00 \$ pour l'activité de chasse aux œufs de Pâques du 29 mars 2024. **ADOPTÉ.**

C ) DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ PAR L'OPP POUR LA COLOR RUN DU 11 MAI 2024 :

- DEMANDE DE COMMANDITE DE 500,00 \$;
- DEMANDE DE GRATUITÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;
- DEMANDE D'ACCOMMODATION AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉVÈNEMENT

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu une demande de l'Organisme de participation des parents (OPP) concernant une Course Color Run (Cours ton arc-en-ciel) qui se tiendra le samedi 11 mai 2024;

**CONSIDÉRANT** que cette demande comportait une demande de commandite de 500,00 \$, une demande de gratuité du Centre communautaire ainsi qu'une demande d'accommodation avant, pendant et après l'évènement;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-02-020** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité octroie une commandite de 500,00 \$ à l'OPP pour l'évènement *Cours ton arc-en-ciel*;

**QUE** la Municipalité autorise la location du Centre communautaire gratuitement à l'OPP pour l'évènement *Cours ton arc-en-ciel*;

**QUE** la Municipalité accepte d'accommoder l'OPP avant, pendant et après l'évènement *Cours ton arc-en-ciel*.

## 7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### A) ADOPTION DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT** que les projets de règlement suivants ont été adoptés à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2022 par la résolution no. 2022-10-162 :

- Règlement relatif au plan d'urbanisme no. 521
- Règlement de zonage no. 522
- Règlement de lotissement no. 523
- Règlement de construction no. 524
- Règlement sur les permis et certificats no. 525
- Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no. 526
- Règlement sur la tarification no. 527;

**CONSIDÉRANT** qu'une consultation publique sur ces projets de règlement s'est tenue le 1er novembre 2022;

**CONSIDÉRANT** les modifications suivantes entre le 1er projet et l'adoption afin d'assurer la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Haut-Richelieu :

### **Règlement 521 - Plan d'urbanisme**

- Article 1.5.10 : Ajout que les dispositions relatives aux éoliennes seront dans le règlement de zonage
- Article 1.6 et suivants, 2.1 et 5.3 : Corrections pour enlever les liens avec l'orientation 10 du Gouvernement sur l'urbanisation (qui ne sera pas intégré au SAD finalement)
- Article 5.5 et 5.6 : Rectifications concernant les usages autorisés
- Article 6.2 : Ajout de précisions à propos des sites de contraintes et de leurs impacts sur le territoire

### **Annexes A et B - Cartes**

- Retrait des données d'Énergir sur les cartes puisque ces informations ne sont pas publiques
- Ajout du réseau hydrographique sur les cartes
- Ajustements de petits éléments pour assurer une harmonie entre les différentes cartes

### **Règlement 522 - Zonage**

- Article 20.3 f) : Remplacement terme "Ligne des hautes eaux" par "Limite du littoral"
- Article 20.7 : Retrait des notions de dérogation possible pour les ouvrages dans les zones inondables
- Article 24.1 : Précisions sur les usages interdits à proximité des sites de contraintes
- Section 25A : Intégration des dispositions du chapitre 18 du document complémentaire du SAD sur les éoliennes
- Article 26.1 concernant les chenils : Ajout du paragraphe 7) L'établissement ne peut être seulement un espace de garde ou de pension pour chiens, il doit y avoir un volet d'élevage

### **Règlement 522 – Annexe A : Grilles des usages et des normes**

- Aa-1 et zones tampon : Rectification des usages autorisés en conformité avec le SAD
- Ca-1 : Ajout d'une note référant au règlement sur les PIIA
- Ms-1 : Zone enlevée car inexistante
- A-2 : Précisions que seulement les activités I-4 existantes sont autorisées
- A-1 à A6 : Points enlevés dans les grilles pour la classe d'usage A4 Services, commerces et industries agricoles

### **Règlement 522 – Annexe B : Terminologie**

- Remplacement terme "Ligne des hautes eaux" par "Limite du littoral"

### **Annexe C- Plans de zonage**

- Retrait des données d'Énergir puisque ces informations ne sont pas publiques
- Ajout du réseau hydrographique
- Ajustements de petits éléments pour assurer une harmonie entre les différentes cartes

### **Règlement 523 - Lotissement**

- Article 4.1 Ajout que le plan doit indiquer toute servitude pour des réseaux de télécommunications ou d'énergie
- Article 6.1 Ajout d'exceptions dans le texte sous le tableau

### **Règlement 525 - Permis & certificats**

- Article 4.3 : Ajout du paragraphe 3 e) L'identification de toute servitude existante ou requise pour le passage d'installation de distribution d'énergie et de télécommunication
- Article 4.3 paragraphe f) : remplacement terme "Ligne des hautes eaux" par "Limite du littoral"
- Article 6.5 : Ajout du paragraphe 4) La localisation des habitats fauniques et sites des travaux sur ces habitats
- Article 6.5 Ajout du paragraphe 6) Une prescription sylvicole signée par un Ingénieur forestier

#### **Règlement 526 - Conditions d'émission des permis de construction**

- Article 4.1 Ajout d'exemptions pour les bâtiments requis pour des réseaux d'électricité, de gaz, de télécommunication, de câblodistribution et pour les constructions pour fins agricoles sur des terres en culture

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2024-02-021** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité adopte, avec les modifications précédemment mentionnées, les Règlements suivants :

- Règlement relatif au plan d'urbanisme no. 521
- Règlement de zonage no. 522
- Règlement de lotissement no. 523
- Règlement de construction no. 524
- Règlement sur les permis et certificats no. 525
- Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no. 526
- Règlement sur la tarification no. 527;

**QU'**une copie certifiée conforme de ces règlements soit transmise à la MRC, accompagnée de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité informe la MRC que les règlements de zonage et de lotissement doivent être approuvés par les personnes habiles à voter. **ADOPTÉ**

### 9. ENVIRONNEMENT

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

### 10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

**A) DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE AU-DESSUS DE LA PORTE D'HOMME À LA CASERNE DE POMPIER – 280,00 \$ + TAXES**

**CONSIDÉRANT** que la sentinelle au-dessus de la caserne de pompier ne fonctionne plus;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité ne prévoit pas faire la réparation de celle-ci suite à une demande citoyenne en raison de la pollution lumineuse;

**CONSIDÉRANT** que la caserne de pompier doit tout de même être éclairée;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçu de M et M électrique au montant de 280,00 \$ + taxes applicables pour l'installation d'une lumière au-dessus de la porte d'homme;



**2024-02-022** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** la Municipalité autorise l'installation d'une lumière d'homme au-dessus de la porte d'homme à la caserne de pompier selon la soumission reçue de M et M électrique au montant de 280,00 \$ plus taxes applicables. **ADOPTÉ**

**B) DEMANDE D'ACHAT D'UN BOYAU D'ARROSAGE 1 ¼ POUCES X 200 PIEDS, 150 PSI – 2069,49 \$ + TAXES**

**CONSIDÉRANT** que le boyau actuel pour l'arrosage de la patinoire doit être changé ;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de BMR soit au montant de 2069,49 \$ plus taxes applicable pour le boyau d'arrosage d'une dimension de 1 ¼ pouces par 200 pieds et 150 PSI;

**2024-02-023** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** la Municipalité autorise l'achat d'un boyau d'arrosage pour l'entretien de la patinoire au montant de 2069,49 \$ plus taxes applicables. **ADOPTÉ**

**C) DEMANDE DE NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION – 1500,00 \$ + TAXES**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçu de l'entreprise de nettoyage de ventilation Quali-pro au montant de 1500,00 \$ plus taxes applicables pour le nettoyage des conduits de ventilation du centre communautaire et des bureaux municipaux;

**2024-02-024** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** la Municipalité accepte l'offre de service reçu de Quali-Pro au montant de 1500,00 \$ plus taxes applicables. **ADOPTÉ**

**D) DEMANDE D'ACHAT DE SEL POUR LE DÉGLAÇAGE – 1254,96 + TAXES**

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue du BMR pour l'achat de sel de déglçage au montant de 1254,96 \$ plus taxes applicables;

**2024-02-025** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité autorise la dépense de 1254,96 \$ pour l'achat de sel de déglçage. **ADOPTÉ**

**D) DEMANDE DE REMPLACEMENT DU CYLINDRE DE LA PORTE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE AINSI QUE TROIS COUPE-FROID – 644,00 \$**

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Vitrierie Saran pour le remplacement du cylindre de la porte du Centre communautaire et le remplacement de trois coupes froids au montant de 644,00 \$ plus taxes applicables;

**2024-02-026** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité autorise le remplacement du cylindre de la porte et des coupe-froids

au montant de 644,00 \$. ADOPTÉ

## 11. VARIA

### A) MRC – RETOUR DU MAIRE SUR LES POINTS CONCERNANT SAINT-SÉBASTIEN

**Le maire mentionne les points concernant Saint-Sébastien discutés lors de la rencontre de la MRC.**

### B) TRAVAUX DE MAINTENANCE PRÉVUS PAR HYDRO-QUÉBEC – DU 29 JANVIER AU 29 FÉVRIER ET DU 25 JUIN AU 18 JUILLET 2024

### C) RAPPEL : SOUPER DES BÉNÉVOLES – 22 FÉVRIER 18H30

### D) CAMP DE JOUR 2024 – ESTACADE ET CAMP YOUHOU BEDFORD

**Le maire mentionne que pour le camp de jour 2024, nous proposons aux enfants de Saint-Sébastien le Camp de jour l'Estacade situé à Saint-Paul-de l'Île-aux-Noix ou encore le camp de jour Youhou situé à Bedford. Les parents sont toutefois libres d'inscrire leurs enfants dans d'autres camps.**

## 12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2024-02-027** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H51. ADOPTÉ

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Laurie Verreault,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Martin Thibert,  
Maire